

COMMUNIQUÉ DE PATRICK CHAIZE AUX ÉLUS DE L'AIN - 18 NOVEMBRE 2015

Attentats

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016

L'actualité est marquée ces jours-ci de temps forts concernant lesquels il m'a semblé opportun de vous apporter des informations.

1. Les attentats de ce vendredi 13 novembre 2015 à PARIS : la France vient de vivre de terribles événements qui ont frappé chacun d'entre nous en plein cœur. Face au terrorisme et à la barbarie, il faut protéger les Français, préserver leur sécurité et garantir l'ordre dans le respect de nos principes démocratiques. Cette situation sans précédent appelle en effet des réponses efficaces, adaptées et rapides, tant au niveau national que sur le plan international. En ce sens, je soutiendrai l'Exécutif dans la mise en œuvre des mesures qui s'imposent.

En pièce attachée, vous trouverez le communiqué de presse que j'ai adressé aux journalistes de notre département, ce lundi 16 novembre au soir.

2. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 :

Le 13 novembre 2015, le Sénat a achevé l'examen des articles du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 et a adopté les 4 parties du texte.

L'ensemble du projet de loi a été soumis à un vote solennel ce mardi 17 novembre 2015, et a été adopté par 188 voix pour et 147 contre.

Parmi les principales modifications apportées par le Sénat, figurent notamment :

- la suppression de l'abaissement du seuil d'assujettissement aux cotisations sociales pour les indemnités de rupture ("parachutes dorés", "retraites chapeau") ;
- la généralisation de l'augmentation de la déduction forfaitaire à 1,50 € pour les particuliers employeurs, quelle que soit l'activité de l'employé ;
- l'exonération partielle de la cotisation vieillesse pour les médecins retraités exerçant en zone sous-dense, afin de rendre plus attractif le cumul emploi-retraite ;
- l'allègement des charges sociales supportées en début de carrière par les jeunes agriculteurs, en étendant d'une année (de 5 à 6 ans) l'exonération dont ils bénéficient aujourd'hui sur les cotisations d'assurance maladie, invalidité, maternité, de prestations familiales et d'assurance vieillesse agricole ;
- la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt en faveur de contrats de complémentaire santé spécifiques aux personnes âgées de 65 ans et plus. Et parallèlement, la suppression d'une mise en concurrence destinée à sélectionner les contrats d'assurance maladie complémentaire pour les personnes de plus de 65 ans ;
- la garantie du versement de la prime à la naissance avant la naissance de l'enfant ;
- le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, pour le fixer à 63 ans au 1er janvier 2019, pour les générations nées après le 1er janvier 1957 ;
- dans le cadre de l'adoption du régime de prestation universelle maladie, une meilleure prise en compte de l'activité réelle des mutuelles et la précision, par décret en Conseil d'État, du champ des opérations réalisées par les gestionnaires du régime obligatoire, pour inclure notamment la participation aux missions d'accès aux droits et de gestion du risque ;
- l'instauration de trois jours de carence dans la fonction publique hospitalière.

Communiqué transmis à la presse par M. Patrick CHAIZE – Sénateur de l’Ain
Lundi 16 novembre 2015 au soir

Les terroristes ont déclaré la guerre à la France, par des attaques criminelles insoutenables sur PARIS, ce 13 novembre.

Dans ce contexte douloureux, ma compassion va aux blessés, aux familles des trop nombreuses victimes dont je partage la douleur. J’exprime ma reconnaissance aux forces de l’ordre quelles qu’elles soient, qui ont accompli avec courage et détermination leur devoir. Je salue notamment les pompiers, personnels du corps médical et associations de soutien aux victimes, pour leur dévouement et leurs soins continus depuis vendredi soir.

Face à cette situation intolérable, une seule riposte s’impose : la Nation tout entière doit s’unir autour de ceux qui ont la charge de la défendre, l’union nationale doit se faire autour du Président de la République et du gouvernement, le soutien s’impose aux mesures qui ont été prises et qui le seront, dans le cadre de concertations. Mais c’est aussi une union internationale dont l’Etat Français a besoin dans cette guerre qui s’attaque à nos vies, et qui menace nos valeurs ainsi que notre avenir.

Cette journée de lundi a témoigné de cette unité à tous les échelons. Tout d’abord dans l’Ain, en préfecture, où M. le Préfet, les parlementaires et conseillers départementaux ont rendu hommage ce matin aux victimes des attentats. Sur le plan national, une minute de silence a été observée en milieu de journée au Sénat en présence de Gérard LARCHER, Président, qui prononcera notamment à 21 h 30 ce soir, une allocution. Cet après-midi, le Parlement s’est exceptionnellement réuni en Congrès à VERSAILLES pour entendre l’intervention du Président de la République ainsi que les représentants des différents groupes politiques. Force est de constater que le processus d’unité est bien engagé via des temps forts et marquants de notre histoire. Des mesures concrètes et urgentes s’imposent à présent.

Pour avoir la force de mener ce combat et le gagner, tous les français doivent se maintenir debout et forts, plus déterminés que jamais à lutter contre le terrorisme et la barbarie.



Patrick CHAIZE
Sénateur-Maire de VONNAS
12 rue Paul Pioda – 01000 BOURG EN BRESSE
04 74 42 63 92 – p.chaize@senat.fr